

**Présent.e.s ou représenté.e.s :** Nadine Cascino (directrice du département, non votante), Marie-Pierre Cazals, Evelyne Auriac, Sandrine Croity-Belz, Christine Lagabriele (procuration à Alexis Le Blanc), Alexis Le Blanc, Valérie Le Floch (procuration à Sandrine Croity-Belz), Céline Launay (procuration à Sandrine Croity-Belz), Stéphane Perrissol (procuration à Marie-Pierre Cazals), Marie-Pierre Souyri (procuration à Marie-Pierre Cazals)

**Excusé.e.s :** Karine Oger, Marie-Pierre Souyri, Valérie Le Floch, Stéphane Perrissol, Christine Lagabriele, Céline Launay.

**Absent.e.s :** Ludovic Loue, Manon Paes, Lolita Perez, Jonathan Risso

## ODJ :

1. Vote des modalités de contrôle Licence et Masters
2. Vote relatif à une demande d'aide au financement du Colloque Jeunes Chercheurs juin 2023, sous le sceau de l'ADRIPS (Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale), abrité au laboratoire CLLE

### 1. Modalités de contrôle 2022-2023

**Pour la Licence :** le conseil a procédé au vote des UEs de Licence spécifiques au département. Les 3 UEs obligatoires : UE PY00203T (L1), UE PY00404T (L2) et UE PY00501T (L3), ainsi que les deux UEs de spécialité : UE PY0A504T et UE PY0A604T et les UE non spécialistes.

Vote : ( 9 votants)	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 9</b>
---------------------	--------	-------	----------	---------------

Les modalités de contrôle des UEs de Licence telles que présentées lors du conseil sont adoptées à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

**Pour les Masters :** PSTO, PESPSO, PAP et PSRI

Fortes de l'expérience de la mise en œuvre des MCC de Master 1 lors de l'année 2020-2021, les équipes pédagogiques des Masters ont toutes travaillé au réexamen des MCC des Master 1. En effet, hormis pour les UEs mémoire et stage non compensables, il a été constaté que certains étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne ne se sont pas présentés à la session 2, faisant jouer la compensation inter-UEs. Ce phénomène a interrogé les équipes, en effet ces étudiants intègrent le Master 2 cette année 2022-2023 sans posséder les bases requises inhérentes à certains UEs fondamentales. Dans la version des MCC envoyée en amont du conseil de département, il a été proposé de considérer une note plancher à 8 qui obligerait les étudiants en échec à la session 1 à se présenter en session 2. Néanmoins, récemment, après renseignement pris auprès de la scolarité, il est apparu que cette notion de note plancher n'est pas légale, aussi les Masters qui ont proposé ce cas de figure (le Master 1 PAP en particulier), rendrait

ces UEs non compensables. Nous votons donc, lors de ce conseil, sur des principes de confiance, avec l'idée que certains ajustements sont à intégrer aux MCC.

Concernant les Masters 2, les MCC pour l'année 2022-2023 ont été pensées et élaborées par les équipes pédagogiques.

L'ensemble des documents sont mis au vote de manière globale pour le Master 1 et le Master 2.

Vote : (9 votants)	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 9</b>
--------------------	--------	-------	----------	---------------

Les modalités de contrôle des UEs de Master 1 et de Master 2 sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 2. Demande d'aide au financement du Colloque Jeunes Chercheurs juin 2023

Demande de subvention pour la manifestation scientifique CJC : Colloque Jeunes Chercheurs - Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale (26-27-28 juin 2023). Demande portée par Valérie Le Floch et David Vaidis (*pour le comité d'organisation*).

L'Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale est une association qui a pour mission la diffusion de la recherche fondamentale et appliquée en psychologie sociale au sein de la francophonie. Cette association a sollicité les membres du Laboratoire CLLE faisant partie du département PSTO pour l'organisation d'un Colloque Jeunes Chercheurs qui se tiendra le 26-27 et 28 juin 2022. Créée en 1993 à Aix-En-Provence par les professeurs Jean-Léon Beauvois et Jean-Marc Monteil, ce colloque qui a lieu tous les deux ans, est un événement phare pour la discipline « Psychologie Sociale ». Il se tiendra pour la première fois à l'université Toulouse 2 Jean Jaurès. Environ 30 doctorants présenteront leurs travaux de recherche s'inscrivant dans les thématiques de la transition énergétique, du travail, des relations inter-groupes et interculturelles, de l'éducation, etc. Le principe de ce CJC est que pour les doctorants communiquant, une prise en charge financière des repas et de l'hébergement est assurée. Ce congrès sera ouvert à tous les membres adhérant à l'ADRIPS.

Sur la base des dépenses réalisées pour l'organisation des éditions précédentes et des devis sollicités auprès des prestataires, nous avons élaboré un budget prévisionnel (en annexe de cette demande). C'est dans ce cadre que nous sollicitons le Département de Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations pour un montant compris entre 500 et 800 euros.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qui serait nécessaire.

Les membres du conseil de département, après en avoir discuté, ont décidé de procéder au vote d'un accord de principe pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 euros. La nature de ce vote est argumentée par le fait que l'on ne connaît pas encore l'étendue des dépenses qui seront engagées par le département et le Master en 2022-2023.

Vote : (9 votants)	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 9</b>
--------------------	--------	-------	----------	---------------

Le vote d'un accord de principe pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 euros pour le Colloque Jeunes Chercheurs (ADRIPS) est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Relevé de décision établi par Nadine CASCINO et Marie-Pierre Cazals

Le 11 Octobre 2022

